

**Ministère de l'éducation
nationale**

**Ministère délégué à la
réussite éducative**

Ministère des outre-mer

**Contrat Haute Qualité Educative
de l'académie de la Guyane
2013 - 2017**

Les outre-mer sont concernés, tout autant, si ce n'est plus, que les autres territoires de notre pays par l'ambition gouvernementale de « Refonder l'école de la République ».

En effet, ces régions qui sont une richesse pour la France le seront d'autant plus que nous construisons ensemble, sur ces territoires, une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun.

L'école doit donner à ses enfants la capacité de s'enrichir, de s'épanouir et de se développer. Elle doit les instruire, les éduquer, mais aussi les insérer professionnellement.

L'école de la République doit être un atout pour les outre-mer et doit pouvoir assurer l'égalité des chances pour la réussite. Elle doit participer à la réduction de la fracture sociale non seulement entre les populations sur un même territoire mais aussi entre les outre-mer et les autres territoires de la République. C'est le socle de notre pacte républicain.

Or, force est de constater que si des progrès ont été accomplis dans l'ensemble des académies ultramarines, le système éducatif y connaît des insuffisances et des retards persistants par rapport aux académies de l'hexagone.

Les outre-mer ne sont pas toutefois condamnées à la fatalité dès lors que l'action publique est portée par une réelle volonté politique de changement et qu'une stratégie concertée ouvre des perspectives nouvelles en direction de ces territoires.

Telle est la conviction partagée par les ministères de l'éducation nationale, de la réussite éducative et des outre-mer pour qui l'avenir des outre-mer repose en grande partie sur **le développement de l'économie du savoir**. Ces académies possèdent des atouts nombreux qu'il convient de valoriser et de promouvoir et que des moyens et dispositifs adaptés y sont engagés.

Les Contrats Haute Qualité Educative sont un des éléments de cette stratégie globale pour les outre-mer fondée sur l'économie du savoir. D'autres volets de cette stratégie concernent d'autres ministères et d'autres politiques publiques.

Ces contrats identifient pour chaque académie trois axes majeurs sur lesquels les ministères de l'éducation nationale, de la réussite éducative et des outre-mer entendent faire évoluer durablement le paysage éducatif :

- Axe I - La réussite pour tous et la réduction des écarts avec l'Hexagone,
- Axe II - Les démarches d'excellence à valoriser,
- Axe III - Les expérimentations et dispositifs innovants à développer.

Pour chacun de ces 3 axes, des objectifs à atteindre sont fixés et des leviers d'actions sont précisés.

Pour l'académie de la Guyane, il s'agit de :

- renforcer la persévérance scolaire,
- augmenter le taux d'accès au baccalauréat,
- favoriser la réussite de tous les élèves,
- réduire les différentiels de réussite dans le contexte guyanais,
- encourager l'ouverture de l'académie sur son environnement régional et international,
- renforcer l'inclusion, l'égalité et la citoyenneté, de mieux orienter pour mieux insérer.

Différentes démarches sont envisagées telles que :

- développer l'ambition des parents et des élèves en vue d'une poursuite d'études dans les filières générales et technologiques,
- mieux soutenir les agents dans l'exercice de leurs missions,
- former les personnels à la diversité des réalités guyanaises.

La mise en œuvre de ces orientations s'appuie sur le développement du numérique pour l'éducation et le soutien à des pratiques innovantes dans la consolidation des priorités ministérielles en matière éducative, comme la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. L'accent sera mis sur la facilitation de l'accès à l'école pour tous les enfants guyanais, ceux des communes isolées comme ceux des fleuves. Un travail avec les familles permettra de donner toute son ampleur à ces ambitions afin de créer un climat propice aux apprentissages au sein d'une école bienveillante.

Le ministre
de l'éducation nationale,

Vincent PEILLON

Le ministre
des outre-mer

Victorin LUREL

La ministre déléguée
à la réussite éducative

George PAU-LANGEVIN

1. CARACTERISTIQUES DE L'ACADÉMIE

Contexte

La Guyane est un département et une région d'outre-mer. Elle sera transformée en 2015 en Collectivité territoriale unique régie par l'article 73 de la Constitution. La création de cette nouvelle collectivité permettra la rationalisation des structures administratives locales par la fusion des deux précédents niveaux départemental et régional.

Les particularités qui marquent la Guyane sont d'ordre :

- géographiques et économiques :

La superficie de la Guyane est égale à celle du Portugal (83 846 km² soit 16 % du territoire métropolitain : 94 % de forêt). Elle se caractérise par un clivage entre la côte atlantique regroupant 90 % de la population et l'intérieur difficilement accessible. Les indicateurs économiques les plus significatifs sont les suivants : le PIB est évalué en 2011 à 3,6 milliards d'euros (inférieur à 3 % du PIB national et représentant 18,3 % du PIB des Antilles Guyane) ; la croissance s'élève à 4 % en monnaie constante en 2012 ; le PIB/habitant représente 50 % du PIB/habitant national (15 294 € en Guyane contre 30 633 € en France ; 21 131 € en Martinique, 19 589 € en Guadeloupe, 17 520 € à La Réunion, 28 327 € à Saint-Pierre et Miquelon et 6 575 € à Mayotte). La Guyane est cependant au second rang de la richesse par habitant au sein de la zone « Amérique du Sud » après Trinidad et Tobago (PIB/hab. de 15 535 €).

- démographiques :

La Guyane est peuplée de 239 500 habitants en 2012 (27 900 en 1954, 574 000 prévus en 2040). Le taux annuel de croissance de la population est de 3,57 % en 2012 (3,5 % en 1999). Le taux de natalité s'élève à 26,4 ‰ en 2012 (28,4 ‰ en 2004). Le taux de fécondité est de 3,44 ‰ en 2012. L'espérance de vie à la naissance est de 75,7 ans pour les hommes (73,4 en 2004) et de 82,8 ans pour les femmes (80,7 en 2004). La population est jeune : 43,7 % des Guyanais ont moins de 20 ans en 2012 (25 % au niveau national), 7 % des Guyanais sont âgés de 60 ans et plus (contre 24 % en France). Il existe des disparités sensibles entre les populations regroupées sur la côte et le long des fleuves Maroni et Oyapock. 80 groupes ethniques se côtoient avec près de 40 nationalités et plus de 15 langues sont parlées sur un territoire où la population non francophone avoisine les 50 %.

- sociales :

La population active représente 75 250 personnes (38 569 hommes et 36 681 femmes) en 2012 (+ 3,4 % en un an) ; 55,9 % sont employées dans les services (2011) alors que 12,8 % le sont dans l'industrie et l'énergie, 13,1 % dans le BTP et 17,3 % dans le commerce. L'agriculture et la pêche ne représentent plus que 0,8 % de l'emploi salarié. Cette part a diminué de 32,7 % entre 2011 à 2012. Le taux de chômage s'élève à 22,3 % de la population active. Le nombre des demandeurs d'emploi est de 35 041 en 2010 (+ 17,4 % en un an). Le chômage touche tout

particulièrement les jeunes (51,5 %), notamment les non-diplômés.

Le nombre des allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 19 249. Le nombre des personnes concernées (allocataires, conjoints, enfants, personnes à charge) augmente et est estimé à 58 356 personnes soit 24 % de la population totale du département.

Les diplômés Bac +2 sont les mieux protégés du chômage : ils ne représentent que 4,4 % des demandeurs d'emploi contre 29 % pour les titulaires de BEP-CAP, 12 % pour les titulaires d'un baccalauréat ou 41 % pour les détenteurs du diplôme national du brevet (DNB).

Diagnostic

De création récente (1^{er} janvier 1997) par démembrement de la précédente académie des Antilles et de la Guyane, l'académie de la Guyane répond aux besoins éducatifs particuliers de ce département français d'Amérique.

Plus grande académie de France en superficie mais scolarisant le plus petit nombre d'élèves, à l'exception de la Corse (77 215 élèves inscrits dans les établissements publics et privés des premier et second degrés, y compris post-bac, à la rentrée scolaire de 2013), l'académie de la Guyane est confrontée à de nombreuses difficultés découlant des particularités de son environnement socio-économique. Elle doit ainsi répondre à des besoins différents de ceux de la métropole afin de combler son retard.

On constate en effet une forte pression démographique, une immigration mal maîtrisée et une grande mobilité des populations scolarisées. Cette caractéristique n'est pas sans incidence sur l'accueil des enfants en âge d'être scolarisés. Par ailleurs, plus de la moitié des élèves ne pratiquent pas le français comme langue maternelle en raison de leur grande diversité d'origines linguistiques et culturelles. Les difficultés d'apprentissage de la langue française hypothèquent fortement leur poursuite d'études.

Le collège peine à compenser les insuffisances constatées s'agissant des apprentissages fondamentaux à l'issue de l'enseignement du premier degré. Les taux de redoublement, dans le public, demeurent élevés mais ont sensiblement diminué entre 2008 et 2013 : par exemple en 6^e, de 13,9% à 4,1 % (1,8 % au national). Le taux de poursuite d'études demeure faible dans l'enseignement général et technologique : en 2013, seuls 41,3 % des élèves inscrits en 3^e dans un établissement du secteur public poursuivent en seconde générale et technologique contre 60,3 % au national. Une place importante est occupée par l'enseignement professionnel dans lequel les formations de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) sont majoritaires par rapport au baccalauréat professionnel. En 2012, toutes voies confondues y compris apprentissage, 23,3 % des élèves de 3^e entrent en CAP (contre 12,7 % au national). Le baccalauréat professionnel accueille 26,2 % des élèves après la 3^e (contre 23,2 % au national).

On constate un décrochage de scolarité encore trop important de 15,8 % en 2012 (8,4 % au national).

Les taux de réussite aux examens, malgré une progression régulière, restent insuffisants par rapport à la moyenne nationale et par rapport aux besoins en cadres de la Guyane : à la session 2012, 73,7 % des élèves réussissent au diplôme national du brevet pour 85 % en France métropolitaine ; 66,2 % au baccalauréat pour 84,5 % en France métropolitaine.

L'insuffisance pérenne des capacités financières des collectivités territoriales compétentes en matière de construction et d'équipement des écoles et des établissements scolaires conduit l'Etat à assumer, de fait, une part essentielle du financement de la construction des établissements (jusqu'à 100 % du coût pour les écoles) par le biais des contrats de plan conclus à l'échelon régional. Des programmes exceptionnels de construction ont été mis en place par l'Etat depuis 2006 et sont en cours d'exécution. De plus, un programme d'investissement et d'avenir prévoit la création d'internats de la réussite.

Pour toutes ces raisons, il convient de porter un regard particulier sur la Guyane qui représente, à bien des égards, notamment infrastructurels et éducatifs, une situation très spécifique dans l'ensemble français.

2. LES OBJECTIFS DE PERFORMANCE PARTAGÉS

Les caractéristiques particulières de la Guyane, l'effort sans précédent à consentir chaque année pour doter l'académie de nouvelles écoles et de nouveaux établissements posent le cadre de la politique éducative à mener sur le territoire. Cette politique éducative qui trouve toute sa traduction dans le projet académique 2014-2017 s'articule aujourd'hui autour de trois axes.

Axe 1 – La réussite pour tous et la réduction des écarts avec l'Hexagone

I - Renforcer la persévérance scolaire

Le premier travail à mener est celui de la persévérance. Il s'agit en effet de combattre tout phénomène de non-scolarisation, d'absentéisme ou de décrochage scolaire.

La non-scolarisation est un problème d'ampleur pour l'académie. Ce phénomène varie selon les tranches d'âge et la géographie du territoire : il est fort à l'ouest de manière générale pour les 6-11 ans et encore plus marqué dans le sud, sur les territoires isolés des fleuves Oyapock et Maroni, pour la tranche des 12-16 ans. Une enquête menée par l'INSEE en 2009 évalue à 2 222 le nombre d'enfants de 6 à 16 ans non scolarisés en Guyane dont la moitié dans l'ouest guyanais. Le taux de non-scolarisation en Guyane est de 4% chez les 6-16 ans contre 1,3% pour l'ensemble de la France. Le taux de décrochage scolaire est de 15,8 % touchant tout le territoire mais plus encore les sites isolés.

L'académie s'engage avec ses partenaires à réduire ces phénomènes de déscolarisation. Cette action est en effet le préalable indispensable à toute action pédagogique et éducative. Ainsi, la mise en œuvre des classes de proximité et maîtres itinérants sur les sites isolés favorise l'accès ou le retour à l'école d'enfants non scolarisés. Par ailleurs, un ensemble de mesures doit permettre de s'assurer du bien-être des élèves dans les établissements : enquêtes régulières de victimation, campagnes de prévention menées par l'équipe mobile de sécurité (EMS) contre toutes les formes de harcèlement, plate-forme de lutte contre le décrochage, construction de nouveaux internats.

II – Augmenter le taux d'accès au baccalauréat

Le taux de réussite à la session 2013 du baccalauréat mérite d'être souligné mais le taux d'accès à cet examen demeure faible.

Cette fluidité des parcours entre l'école, le collège et le lycée peut être obtenue en activant certains leviers :

- travail sur les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et les PPRE passerelle favorisant la prise en charge continue des élèves présentant des difficultés,

- création des conseils école/collège et harmonisation des objectifs et des pratiques au sein des réseaux,
- utilisation et développement des ressources offertes par le réseau des internats de réussite éducative et le dispositif des cordées de la réussite ; optimiser le passage des jeunes collégiens issus des communes isolées vers les lycées du littoral,
- développement de la plate-forme départementale de suivi et d'appui aux décrocheurs et activation des réseaux « Formation-qualification-emploi » (FOQUALE) en intégrant les apports de l'enseignement agricole public et privé sous contrat.

III - Favoriser la réussite de tous les élèves

Afin de scolariser plus d'élèves dans de meilleures conditions, l'objectif est de scolariser le maximum d'enfants de 3 à 6 ans d'une part et d'autre part de favoriser l'accueil des enfants de moins de 3 ans, en particulier ceux de milieux non francophones et ceux issus des territoires les plus défavorisés ou isolés.

L'ouverture de classes de proximité pour le pré-élémentaire en milieu isolé sans école sera encouragée. Le recours au dispositif des « maîtres itinérants » destinés aussi aux élèves en âge de fréquenter l'école maternelle sera déployé et adapté aux mouvements de population à l'intérieur de la Guyane. En effet, trop d'enfants ne sont pas scolarisés en maternelle faute d'écoles proches, de transports ou pour des raisons culturelles et accèdent au collège sans maîtrise minimale du français.

Faire que tous les élèves puissent réussir est une composante essentielle de la politique éducative. De manière générale, le système scolaire en Guyane présente de fortes disparités avec l'hexagone ou même entre la région du littoral et les communes de l'intérieur. En éducation prioritaire, le nombre d'écoliers est de 66 % dans le premier degré, le nombre de collégiens est de 80 %. Le nombre d'élèves boursiers est de 51 %, ce qui semble nettement sous-estimé au regard du contexte social de la Guyane. Malgré une baisse sensible ces dernières années, plus de 25 % des enfants entrent encore en sixième avec un an de retard. Dans l'ouest guyanais, on estime à 30 % le nombre d'élèves non lecteurs et non déchiffreurs à l'entrée en 6ème.

Cette politique doit pouvoir s'appuyer sur :

- un travail autour des langues maternelles, enjeu essentiel de l'auto-estime et de la réussite des élèves. Il peut s'agir de valoriser leur langue maternelle et mieux prendre en compte leurs réalités linguistiques et culturelles : développement de cursus bilingues dès l'école maternelle et au collège, renforcement et élargissement de l'enseignement de la langue vivante régionale (LVR) dans le premier degré. Dans les communes isolées, il convient de généraliser l'apprentissage bilingue en langue régionale,
- la recherche d'une égalité des chances dans l'accès à l'école et le suivi pédagogique de l'élève,
- la refondation de l'éducation prioritaire, en ciblant les publics les plus en difficulté,
- la mise en œuvre de projets d'inclusion scolaire pour les élèves handicapés et allophones,
- le développement des actions donnant sens et cohérence au parcours Bac-3, Bac+3 (cordées de la réussite, valorisation des lycéens professionnels dans le cadre des STS, ouverture en Guyane de centres d'exams pour les écrits de l'hexaconcours de Sciences Po et les grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce),
- la dynamique et l'extension des internats de réussite éducative,
- l'amélioration des conditions de restauration scolaire avec la mise en œuvre à court ou moyen terme du projet « collation pour tous ».

IV - Réduire les différentiels de réussite dans le contexte guyanais

Afin de mieux accompagner la réussite de tous les élèves et de réduire les différentiels de réussite entre la Guyane, les autres départements français d'Amérique (DFA) et l'Hexagone, la prévention de l'illettrisme et l'innumérisme sera renforcée.

Des séances d'éveil aux langues et au langage seront proposées dès la maternelle pour faire prendre conscience aux élèves de la diversité linguistique de l'académie.

Le dispositif des « intervenants en langues maternelles » et leur formation aux approches linguistiques plurielles définies par le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) seront renforcés.

Pour appuyer l'enseignement du français, le rectorat s'engage à recourir aux langues régionales et vernaculaires, qu'il valorisera ainsi que les cultures d'origine auprès des élèves comme auprès des parents notamment dans le cadre de l'École des parents.

L'accès au baccalauréat dans les filières générales et l'offre universitaire en Guyane devront être élargis. L'amélioration du taux de réussite aux baccalauréats et en particulier au baccalauréat littéraire sera recherchée.

En relation et concertation avec la Région, le rectorat construira une carte des formations professionnelles qui tiendra compte du tissu économique régional et amazonien.

A cette fin, il convient de favoriser le développement de la plate-forme départementale de lutte contre le décrochage en intégrant les apports de l'enseignement agricole public et privé sous contrat.

V - Encourager l'ouverture de l'académie sur son environnement régional et international

Deux sections internationales ont été ouvertes à la rentrée scolaire 2013. A terme, pour couvrir l'ensemble des langues vivantes des peuples des Amériques, trois le seront à la rentrée scolaire 2014.

Pour contribuer à l'insertion régionale de la Guyane et rapprocher l'académie des autres départements français d'Amérique (DFA), la mobilité géographique des élèves, des étudiants et des apprentis sera favorisée.

De même, les formations régionales mutualisées destinées aux enseignants ainsi qu'aux personnels de direction seront mutualisées entre les trois académies (séminaire inter-académique).

Pour accompagner cette mutualisation entre les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, la désignation de délégués inter-académiques est envisagée.

VI - Renforcer l'inclusion, l'égalité et la citoyenneté

L'inclusion et l'égalité entre tous les élèves sera assurée notamment par le renforcement de différents dispositifs et la dynamisation des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

L'insertion des handicapés sera renforcée par le développement des services du SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile), des dispositifs ambulatoires et des unités d'enseignement adapté (UEA) dans le cadre d'un partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS).

La scolarisation des élèves nouvellement arrivés et/ou non scolarisés antérieurement sera facilitée au sein des classes d'accueil (CLA) et des classes d'accueil pour les élèves non scolarisés antérieurement (CLA-NSA) et par un accompagnement renforcé en français langue étrangère/français langue seconde (FLE/FLS). Ces dispositifs feront l'objet d'évaluations régulières, afin de rendre l'insertion des élèves la plus facile possible.

Une réflexion sur les modalités de l'accès à la restauration scolaire des élèves guyanais, en partenariat avec le ministère de la Réussite éducative, l'ARS, la Cnaf et les collectivités territoriales développera, dans le cadre des collations distribuées, l'éducation à la santé et l'accompagnement des parents. De plus, une formation à la santé des personnels de service et de distribution des repas sera mise en place.

VII - Mieux orienter pour mieux insérer

Permettre à tous les élèves d'accéder à la réussite scolaire est un des objectifs prioritaires poursuivis par l'académie. Un travail volontariste sur la diminution des sorties sans qualification est engagé à travers notamment la mise en place des plate-formes de lutte contre le décrochage et du réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi).

Ces dispositifs constituent des outils de travail partenariaux et donnent d'ores et déjà des résultats encourageants. Ainsi, à la rentrée scolaire 2013, les objectifs de l'académie étaient de trouver une solution pour 250 jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. Ces objectifs ont été largement dépassés puisque 287 jeunes ont repris une scolarité et 20 ont eu un contrat d'apprentissage. Mais ce travail doit être sans cesse poursuivi.

Pour proposer des réponses adaptées, les relations avec le ministère de la Défense doivent être maintenues et resserrées dans le cadre du service militaire adapté (SMA) ainsi que le lien avec les maisons familiales et rurales (MFR).

Le déploiement du centre de formation d'apprentis (CFA) académique sur l'ensemble de l'académie est envisagé ainsi que le développement de l'apprentissage, en liaison avec les entreprises implantées sur le territoire (CSG et Shell) qui doit être poursuivi.

Kourou a vu l'ouverture d'un lycée « nouvelle chance » en septembre 2013. Pour la rentrée 2014, une antenne de ce lycée sera créée à Saint-Laurent du Maroni avant d'envisager une extension à Rémire-Montjoly (pour l'île de Cayenne) puis si possible à Maripasoula.

Axe 2 – Les démarches d'excellence à valoriser

I – Développer l'ambition des parents et des élèves en vue d'une poursuite d'études dans les filières générales et technologiques

La politique éducative doit se construire autour de l'exigence et de l'excellence. Les efforts en termes de performance scolaire doivent ainsi être poursuivis. Une attention particulière doit être portée au baccalauréat professionnel mais aussi aux procédures d'orientation.

L'orientation des jeunes en Guyane est pour beaucoup une ambition des parents et des élèves qui mérite d'être développée et soutenue. À l'issue de la troisième, plus de 53 % des familles demandent une orientation vers les filières professionnelles. Tout un travail est donc à mener auprès des jeunes et de leurs parents afin de renforcer l'ambition et promouvoir des études plus longues. Cela nécessite aussi de diversifier les filières post-bac, en particulier les filières courtes professionnalisantes (DUT, BTS, Licences professionnelles et générales) et d'être accompagné par une diversification du marché de l'emploi en Guyane.

De même, l'excellence de l'enseignement professionnel est recherchée. Recourir à la labellisation « lycée des métiers » est un des moyens pour développer cette politique d'excellence. Ainsi le lycée Melkior-Garré de Cayenne a obtenu à la rentrée 2013 le label « Métiers de l'hôtellerie ».

II – Mieux soutenir les agents dans l'exercice de leurs missions

L'augmentation des effectifs scolarisés a entraîné une augmentation rapide du nombre des personnels contribuant à l'action éducative. En site isolé en particulier, leurs conditions d'accueil et d'exercice ne sont néanmoins pas toujours assurées au mieux pour permettre d'améliorer les résultats des élèves.

Une attention particulière doit ainsi être portée aux conditions de vie des personnels affectés en zone éloignée ou isolée, en collaboration avec l'ensemble des partenaires et les institutions locales (mairie, Conseil Général, Préfecture, DRFIP).

L'attractivité de l'académie auprès des personnels sera renforcée par des mesures concrètes cherchant à améliorer les conditions de vie matérielles et à accompagner les enseignants sur leur lieu de vie (progressivité indemnitaire, indemnités spécifiques).

De surcroît, la stabilisation des équipes étant une préoccupation permanente, des moyens seront recherchés pour maintenir plus longtemps les personnels sur leur poste, condition indispensable pour une pédagogie fonctionnelle par projets et un service public éducatif de qualité.

III - Former les personnels à la diversité des réalités guyanaises

L'ouverture dans l'académie de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) sera le moyen privilégié de procéder à la refondation de la formation des personnels. Sa construction sur deux sites (Cayenne et Saint-Laurent du Maroni) facilitera l'accès aux formations renouvelées,

permettant à la fois de limiter les déplacements des enseignants en formation et de s'approcher au plus près des réalités différentes de la Guyane.

Au sein de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de la Guyane, des formations supplémentaires aux langues et au multiculturalisme seront mises en place. Afin d'ancrer au mieux cette formation dans la réalité locale, au moins 30% des formations doivent être assurées par des enseignants « du terrain ».

Le développement d'outils d'aide à la compréhension et au passage d'une langue à l'autre, notamment d'outils numériques, sera encouragé.

Les crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) seront sollicités et utilisés pour développer la formation des personnels enseignants selon des modes innovants.

Avec le soutien de la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDJSCS), des modules de polyvalence (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - BAFA-, brevet d'aptitude aux fonctions de directeur -BAFD-, appréhension de l'élève « réel »...) seront introduits dans la formation des enseignants.

Axe 3 – Les expérimentations et dispositifs innovants à développer

I – Développer le numérique pour l'éducation

Une politique volontariste et coordonnée sera conduite pour l'aménagement numérique en termes d'infrastructures et de réseaux. Cette politique exige d'importants moyens pour contribuer à la formation au numérique et par le numérique aussi bien des élèves que des personnels.

La poursuite du développement des formations hybrides par la formation de formateurs en ligne et une implication des formateurs dans la formation continue à l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) sont activement encouragées.

Des projets numériques originaux portés par les enseignants seront soutenus et mis en valeur par le rectorat. Des expérimentations pourront être conduites et évaluées avant leur généralisation.

II – Soutenir des pratiques innovantes

- la scolarisation des enfants des communes isolées

La création de classes de proximité et le recours aux maîtres itinérants pour le pré-élémentaire en site isolé seront favorisés. Ces deux dispositifs souples permettent de rapprocher l'école des populations les plus isolées. Pour la rentrée 2013, ce sont 4 classes de proximité qui ont été ouvertes entre Roura et Apatou et deux maîtres itinérants qui ont été recrutés. Ce dispositif doit être étendu, accompagné (ILM) et évalué : 5 à 7 implantations nouvelles seront ainsi proposées à la rentrée 2014.

- la facilitation de l'accès à l'école des enfants du fleuve

La création d'un guichet unique et d'un dossier unique rendra plus aisée l'insertion des élèves du fleuve dans les établissements du littoral.

Des places réservées dans les internats permettront aux élèves de sites isolés de poursuivre une scolarité de qualité.

L'internat de la réussite de Maripasoula accueille d'ores et déjà plus de 100 élèves grâce au programme d'investissements et d'avenir. Un nouvel internat dans l'est guyanais devra être programmé dans le cadre de l'appel d'offres pour les internats de réussite éducative.

- les relations avec les parents d'élèves

Une coopération renforcée avec les parents d'élèves constitue un enjeu majeur pour la réussite scolaire des enfants. L'approfondissement du dialogue entre les parents et les équipes pédagogique et éducative sera recherché afin de permettre une meilleure connaissance mutuelle contribuant à établir ou consolider un climat scolaire le plus serein possible.

- la refondation de l'éducation prioritaire dans l'académie

La loi du 8 juillet 2013 de refondation de l'école de la République a fixé comme objectif de réduire à moins de 10 % les écarts de maîtrise des compétences entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres. La refondation progressive de l'éducation prioritaire permettra d'atteindre cet objectif.

L'académie de la Guyane s'inscrit, avec ses caractéristiques propres, dans le dispositif qui sera retenu.

- la lutte contre la violence

La lutte contre la violence sera partout conduite dans les zones de sécurité prioritaire (ZSP). L'éducation nationale veillera, de son côté, avec l'ensemble de ses partenaires et les intervenants sociaux, à favoriser un climat scolaire propice aux apprentissages. Elle formera ses personnels à la gestion du climat scolaire et aux modalités de prévention et de contrôle de la violence.

- le recrutement des enseignants

Le pré-recrutement des enseignants dès la 1^{ère} année de licence sera mis en œuvre et s'appuiera sur un programme de formation spécifique encadré par l'ESPE.

- la création d'outils dédiés à la valorisation des langues

En appui aux dispositifs des intervenants en langue maternelle et des maîtres itinérants, des outils pédagogiques seront créés en collaboration notamment avec le centre régional de documentation pédagogique (CRDP), avec la direction régionale des affaires culturelles (DAC), l'Institut de recherche et de développement (IRD) et le centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Ainsi, un dictionnaire électronique multilingue, actuellement en cours de réalisation, sera proposé aux équipes pédagogiques et éducatives.

- La mise en place des rythmes scolaires

Dans les communes où une journée continue est mise en place, il conviendra, progressivement, d'étudier les possibilités de revenir à une semaine de quatre jours et demi pour favoriser, dans la durée, les apprentissages.

Par ailleurs, le rectorat travaillera en étroite collaboration avec la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDJSCS) et les collectivités territoriales pour développer des projets d'aménagement du hors temps scolaire et des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Fait le 2 février 2014

Le ministre
de l'éducation nationale,

Vincent PEILLON

Le ministre
des outre-mer

Victorin LUREL

La ministre déléguée
à la réussite éducative

George PAU-LANGEVIN

Le préfet de la région Guyane

Eric SPITZ

Le recteur de l'académie de la Guyane

Denis ROLLAND